



Commission des dynamiques territoriales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Transfert d'une parcelle relevant de la RD 224 à WANGENBOURG-ENGENTHAL

Rapport n° CP/2015/117

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert d'une parcelle relevant de la RD 224, au profit de la commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL.

Depuis la modification du tracé de la RD 224, un tronçon de cette route sert de desserte à un établissement hôtelier et donne accès à des chemins forestiers et n'a donc à ce jour plus aucune vocation de trafic départemental.

Il conviendrait dès lors de procéder au transfert de ce tronçon au profit de la commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL, en vue de son intégration au domaine public routier communal.

Ce tronçon est cadastré comme suit :

- section 518 04 n° DP avec 17,34 ares
- section 518 07 n° DP avec 19,34 ares.

S'agissant d'un transfert entre le domaine public routier départemental et celui de la commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL, cette cession s'effectuera à l'euro symbolique sans versement de prix.

Le Conseil Municipal de la commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL s'est d'ores et déjà prononcé favorablement sur ce transfert.

Conformément à l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la cession concernant des propriétés publiques relevant du domaine public peut se réaliser sans déclassement préalable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président

- approuve le transfert du tronçon de la RD 224 cadastré sous section 518 04 n°DP et 518 07 n° DP (pour une superficie totale de 36,68 ares) sur le territoire de la commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL au profit de ladite commune,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative,

Elle désigne par ailleurs Monsieur Etienne BURGER comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', with a large, stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY